



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 119752

## Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les inquiétudes formulées par les étudiants en médecine au sujet de l'intégration d'une épreuve de lecture critique d'article aux épreuves classantes nationales (ECN). Prévue par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, la création de cette épreuve avait été reportée en 2004 devant les disparités de l'enseignement de cette matière dans les différentes facultés de médecine de France. Néanmoins, les ECN 2008 prévoient ce type d'épreuve alors même que les enseignements dispensés sont encore loin d'être harmonisés au niveau national. Les associations d'étudiants en médecine et leurs dirigeants considèrent que, vu la situation actuelle, l'épreuve de lecture critique constituerait une diminution caractérisée de l'égalité des chances des candidats aux ECN, épreuve qui clôture le second cycle d'études de médecine et dont le classement détermine, entre autres, la future spécialité de l'étudiant. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment sur cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Herth](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119752

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2040